

AIR LIQUIDE TUNISIE

Société Anonyme au Capital de 26.023.650 Dinars

Siège social : 37, Rue des Entrepreneurs Z.I. La Charguia II - 2035 Ariana Aéroport

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en DT)		
ACTIFS	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Actifs non courants		
Actifs immobilisés		
Immobilisations incorporelles	1 103 014,991	1 003 656,230
Moins: amortissements	-992 146,455	-937 642,324
	110 868,536	66 013,906
Immobilisations corporelles	91 143 756,846	86 726 701,566
Moins: amortissements	-54 259 052,652	-51 140 922,039
	36 884 704,194	35 585 779,527
Immobilisations financières	897 874,000	1 041 419,910
Moins: provisions	-92 837,000	-92 836,801
	805 037,000	948 583,109
Total des actifs immobilisés	37 800 609,730	36 600 376,542
Total des actifs non courants	37 800 609,730	36 600 376,542
Actifs courants		
Stocks	3 700 870,907	3 512 495,750
Moins: provisions	-14 837,198	-7 594,179
	3 686 033,709	3 504 901,571
Clients et comptes rattachés	16 660 929,641	10 493 762,992
Moins: provisions	-232 847,971	-250 488,338
	16 428 081,670	10 243 274,654
Autres actifs courants	9 709 095,486	8 807 991,310
Moins: provisions		
	9 709 095,486	8 807 991,310
Placements et autres actifs financiers	10 061,596	27 576,308
Moins: provisions		
	10 061,596	27 576,308
Liquidités et équivalents de liquidités	742 958,286	1 762 517,500
Total des actifs courants	30 576 230,747	24 346 261,343
TOTAL DES ACTIFS	68 376 840,477	60 946 637,885
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	31 déc. 2011	31 déc. 2010
Capitaux propres		
Capital social	26 023 650,000	23 855 025,000
Réserves	2 401 139,000	4 569 764,564
Subventions d'investissements	1 421 311,891	1 671 850,571
Résultats reportés		
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	29 846 100,891	30 096 640,135
Résultat de l'exercice		
Total capitaux propres avant affectation du résultat	29 846 100,891	30 096 640,135
Passifs non courants		
Emprunts	81 920,000	
Autres passifs financiers	12 492 656,000	12 471 709,720
Provisions	1 667 735,000	
Total des passifs non courants	14 242 311,000	12 471 709,720
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	6 077 342,951	6 417 497,863
Autres passifs courants	8 737 968,162	11 960 790,167
Concours bancaires et autres passifs financiers	9 473 117,473	
Total des passifs courants	24 288 428,586	18 378 288,030
Total des passifs	38 530 739,586	30 849 997,750
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	68 376 840,477	60 946 637,885

ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES (en DT)			
CAPITAUX PROPRES	31 déc. 2011 Avant affectation du résultat	Affectation du résultat 2011 (AGO 30/05/12)	31 déc. 2011 Après affectation du résultat
Capital social	26 023 650		26 023 650
Réserve légale	2 385 503	216 863	2 602 365
Autres réserves	15 637	85 311	100 948
Subvention d'investissement	1 421 312		1 421 312
Fond Social		90 000	
Résultat de l'exercice	7 108 714	-7 108 714	0
Compte spécial d'investissement		1 720 000	1 720 000
Total capitaux propres après affectation	36 954 816	-4 996 541	31 868 275

<u>RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MAI 2012</u>	
1- L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et des rapports des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de l'exercice 2011 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces états, faisant apparaître un bénéfice net de 7.108.714,409 Dinars.Elle donne quitus entier aux membres du Conseil d'Administration de leur gestion pour l'exercice 2011. Cette résolution est adoptée à la majorité.	
2- L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers Consolidés du Groupe Air Liquide Tunisie de l'exercice 2011 tels qu'ils ont été présentés. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.	
3- L'Assemblée Générale constate qu'il lui a été fait, sur les opérations visées par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, le rapport prévu par la loi. Elle approuve ces opérations. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.	
4- Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice comme suit :	
Bénéfice net	7 108 714,409 DT
Autres réserves	15 637,064 DT
Réserve légale	-216 862,500 DT
Bénéfice à répartir	6 907 488,973 DT
Réserve pour réinvestissements exonérés	1 720 000,000 DT
Autres réserves	100 948,173 DT
Fond Social	90 000,000 DT
Dividende	4 996 540,800 DT
Total réparti	6 907 488,973 DT
L'Assemblée fixe en conséquence le dividende à 4,800 DT pour chacune des 1.040.946 actions composant le capital social. Le paiement sera effectué à partir du vendredi 15 Juin 2012. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.	
5- L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 2 années, les mandats de Messieurs Francois Abrial, Jean-Louis Coudrillier et le mandat de la Banque de Tunisie. Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les Comptes de l'Exercice clos au 31 Décembre 2013. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.	
6- L'Assemblée Générale Ordinaire nomme comme Administrateur Monsieur Jean-Luc Labat. Le mandat de Monsieur Jean-Luc Labat viendra à expiration lors de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013. Monsieur Jean-Luc Labat accepte le mandat qui vient de lui être conféré et déclare remplir, pour l'exercer, les conditions fixées par la loi et les statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.	
7- L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de 3 années, le mandat de Co-Commissaire aux Comptes du Cabinet Mazars. Le mandat du Cabinet Mazars expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 Décembre 2014. La rémunération du Co-Commissaire aux comptes sera fixée conformément à la réglementation en vigueur. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.	
8- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs pour 100.000 Dinars par an, incluant ceux revenant aux membres du Comité d'Audit. Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.	
9- L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente assemblée. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.	
<u>RESOLUTIONS ADOPTEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 2012</u>	
1- L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital social de 26.023.650 DT à 27.758.550 DT par incorporation de 1.720.000 DT des «Réserves pour Réinvestissements Exonérées» et de 14.900 DT à prélever sur le poste «Autres Réserves» tel qu'ils figurent au passif du Bilan après approbation des comptes au 31 décembre 2011. Cette augmentation de capital est réalisée par la création de 69.396 actions nouvelles au nominal de 25 DT attribuées gratuitement aux Actionnaires à raison d'une action nouvelle pour quinze actions anciennes. Ces nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1er janvier 2012. L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration représenté par son Président pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation de capital, constater la réalisation de cette augmentation de capital et procéder à la modification corrélative des statuts. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.	
2- L'Assemblée Générale décide de modifier comme suit l'article 6 bis des statuts : Ancien texte Le Capital Social est fixé à 26.023.650 DT divisé en 1.040.946 actions de 25 Dinars chacune Cette résolution est adoptée à l'unanimité.	Nouveau texte Le Capital Social est fixé à 27.758.550 DT divisé en 1.110.342 actions de 25 Dinars chacune
3- L'Assemblée Générale autorise le Président du Conseil d'Administration à donner pouvoir à toute personne désignée par lui à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité des décisions de la présente Assemblée. Cette résolution est adoptée à l'unanimité.	